

Le 14 AVRIL 2026

## Les 6 heures d'Endurance Solex Grièges 2026

« COMITE DES FETES DE GRIEGES »  
Chez THILLET Thibaut  
101 Rue de Villeneuve  
01 290 GRIEGES

### REGLEMENT

#### A- INSCRIPTIONS :

**A-1 - Participants :** Ils doivent être licenciés U.F.O.L.E.P. Nous pourrions admettre 60 équipages de 2 ou 3 coureurs.

**A-2 - Composition des équipes :** Chaque équipe sera composée d'un 50 à galet (un moteur pour la course) d'au moins deux pilotes, d'un mécanicien et d'un commissaire de piste.

Elles seront réparties dans Six catégories : Origine et origine amélioré, promotion, prototype, super-prototype, électrique.

**A-3 - Modalités d'inscriptions :** Chaque règlement comporte une feuille d'inscription ainsi qu'une décharge de responsabilités pour les mineurs. Seront uniquement pris en compte les inscriptions dûment remplies accompagnées d'un chèque de participation de **60 €**.

Lors du contrôle administratif il sera demandé aux compétiteurs la **présentation de leur licence en cours de validité, du CASM et la présentation du passeport moto.**

Les concurrents pourront contracter la licence UFOLEP par l'intermédiaire de l'association du comité des fêtes de Grièges .

Pour obtenir cette licence, les pièces à fournir avec le dossier d'inscription et avant le 1er juillet sont :

- Photocopie du CASM.
- Certificat médical de moins de 12 mois.

- Fiche de renseignements complète.
- Chèque à l'ordre de « Comité des fêtes de Grièges ».

Sans ces pièces les pilotes ne seront autorisés à prendre le départ de la course.

Les numéros sont attribués au fur et à mesure des inscriptions :  
Inscriptions Thibaut THILLET - 101, Rue de Villeneuve - 01 290 GRIEGES  
TÉL : **06-13-29-38-19**

**A-4 - Frais d'inscription** : Les frais de participation s'élèvent à 60 € par équipage pour la course. Ces frais ne seront pas remboursés en cas de désistement ou d'abandon.

**A-5 - Ouverture des inscriptions** : L'ouverture des engagements aura lieu le 1 Avril 2026. Les engagements seront clos le 29 Août 2026.

## **B - REGLEMENT DE LA COURSE :**

Le règlement national du 50 à galet UFOLEP sera appliqué dans son intégralité (cf [https://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/RC4-Reglement Technique 50 a galet 2018-\(V7 du 05-04-2018\).pdf](https://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/RC4-Reglement%20Technique%2050%20a%20galet%202018-(V7%20du%2005-04-2018).pdf))

**B-1 - Equipement obligatoire des pilotes** : (Se référer au règlement national.)  
Le port d'un casque intégral homologué selon la norme Européenne avec fermeture par jugulaire, de gants de moto et de chaussures montantes de style « rangers », (lacets scotchés) ou bottes de motos, de plaques dorsales spécialement adaptées pour le motocyclisme est strictement obligatoire, y compris pour les essais libres. IL est obligatoire de s'équiper de vêtements de cuir ou renforcés ainsi que de coudières et de genouillères.

Les vêtements flottants sont interdits et les poches doivent être vides.

Les contrevenants ne seront pas admis sur le circuit.

**B - 2 - Identification des machines** : Les machines devront être équipées de 3 plaques d'identification réglementaires portant les numéros de l'équipage. Une plaque fixée à l'avant et 2 fixées latéralement à l'arrière.

Des numéros de taille réglementaire (140mmx90mm) devront pouvoir être collés sur ces 3 plaques.

**B - 3 - Relais** : Les pilotes devront se relayer au moins une fois par heure (avec

une tolérance de +/- 10 min)

Exceptionnellement un équipage d'un seul pilote pourra prendre le départ mais il devra impérativement respecter **un temps d'arrêt de 15 mn chaque heure sous peine de 5 tours de pénalité par heure**. Il sera considéré comme un équipage à part entière et le prix de son inscription sera le même que pour 2 pilotes.

A la sortie des stands le pilote devra attendre l'accord du commissaire de piste pour rejoindre le circuit.

Toute circulation à l'intérieur des stands devra se faire : **moteur arrêté**.

**B-4 - Incidents** : En cas d'incident mécanique sur le circuit, le pilote devra rentrer seul aux stands, en suivant le sens normal de la course. Le seul dépannage autorisé sur le circuit est le démontage, remontage de la bougie, la clé de bougie et la bougie devant être dans une sacoche fixée sur la machine.

**B- 5 - Drapeaux** : **Du respect de leur indication dépend la sécurité de tous**.

**TRICOLORE** : Départ.

**DAMIER** : Arrivée.

**JAUNE Fixe** : Danger, ralentir, défense de dépasser dans la zone jaune.

**JAUNE Agité** : Danger grave, tenez vous prêt à stopper, défense de doubler.

**ROUGE** : Arrêt immédiat de la course, sous peine d'exclusion de la course.

**NOIR** : Pilote désigné : retour immédiat aux stands du pilote désigné qui doit se présenter au directeur de course.

**BLEU Fixe** : Vous allez être doublé, gardez votre trajectoire.

**BLEU Agité** : un concurrent veut doubler, cédez le passage.

**BLANC** : Ambulance sur la piste. **Interdiction de dépasser l'ambulance.**

**Les pilotes ne respectant pas les drapeaux seront avertis puis sanctionnés de 5 tours de pénalité si récidive puis exclus de la course si autre récidive.**

**B - 6 - Accidents : RAPPEL** : En cas d'accident, il est strictement interdit de dépasser le véhicule de secours.

NOTA : le coût du transport sanitaire aller-retour est à la charge du transporté.

**B - 7 - Sécurité** :

La circulation dans les stands se fait moteur arrêté. Le démarrage des machines se fait en sortie de stands ( sur la voie des stands).

**Il est interdit de fumer dans les stands durant le temps de la course.**

**B - 8 - Contrôles administratifs** : Ils auront lieu le samedi 29 Août 2026 de 7 h 30 à 9 heures.

**B - 9 - Contrôles techniques** : Ils auront lieu le samedi 29 Août 2026 de 7 h 30 à 9 heures .

**B - 10 - Essais chronométrés** : Ils auront lieu le samedi 29 Août 2026 de 10 h 15 à 11 h 00 . Durant ces essais, les machines devront être équipées du transpondeur. (N'oubliez pas de vous munir d'un chèque de caution afin de pouvoir prendre possession du transpondeur.)

**B - 11 - Course** : Elle aura lieu le samedi 29 Août 2026 de 11 heures 30 à 17 heures 30 . ( Avec un delta de + 30 min si le départ était lancé avec 30 minutes de retard ) Soit au maxi 12 heures à 18 heures.

**B-12 -Pénalités** :

Une pénalité de 2 tours sera prise après deux avertissements pour :

- Non respect des signaux, drapeaux
- Position ou conduite dangereuse
- Fuite d'essence
- Défaut d'échappement
- Transport de bouteille en verre ou bidon de carburant
- Non respect des règles de sécurité dans le Parc Coureurs : plein d'essence moteur non arrêté - machine n'étant pas sur le tapis lors des réparations ou des ravitaillements - fumer dans le Parc coureurs - rouler trop vite dans le Parc Coureurs

**Une pénalité directe de 5 tours pour :**

- comportement antisportif (envers les concurrents, les officiels, le public...)
- accrochage volontaire
- opération mécanique sur le circuit (changement de moteur, roue etc.)
- revenir en contre sens sur le circuit
- dépassement de l'ambulance sur le circuit

**IMPORTANT :** les organisateurs se réservent le droit d'exclure de la compétition tout équipage dangereux ou dont la machine serait jugée dangereuse de par sa conception ou qui ne respecterait pas les signaux des commissaires de piste.

**Exclusion de la course :**

- Pour mauvais comportement : propos injurieux et agression verbal ou physique envers un membre de l'organisation ou d'un officiel.

Des contrôles d'alcooltest pourront être réalisés par le directeur de course, si le taux est supérieur ou égal 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré le pilote ne pourra pas rouler tant que son taux ne soit pas inférieur à 0.25 mg par litre d'air.

**B-13- Réclamation :**

Toute réclamation devra être présentée par un titulaire de licence, et remise au directeur de course accompagnée d'une caution de 50€ remboursable si la réclamation s'avère exacte. Toute réclamation formulée au-delà d'un délai de 20 minutes après la fin de la course ne sera pas recevable.

**B-14-Assurance :**

Une assurance manifestation véhicule à moteur est souscrite par l'organisation

**B-15-Application du règlement :**

En s'engageant, les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement et prennent l'engagement de s'y conformer. Pour tout ce qui n'est pas défini ci-dessus, se reporter au règlement technique UFOLEP 50 à galet.

**C - RECOMPENSES:**

- Une coupe sera remise aux premiers de chaque catégorie
- Une coupe sera remise au Benjamin et au vétéran de la course.
- Une coupe sera remise à la première équipe féminine.
- 2 Tee shirts seront remis à chaque équipage au contrôle administratif

#### **D - OFFICIELS :**

- Directeur de course : Eric RUFFIEUX . Licence N° 001-71302478
- Responsable technique : Bastien BUIRON. Licence N° 001-71305908
- Responsable du circuit : Bruno MINGRET. Licence N° 001-71305904
- Président du Jury: Grégory REISSIER Licence N° 001-71346740
- Responsable du pointage : YAKA CHRONO.

**LE BUREAU ORGANISATEUR SE DEGAGE DE TOUTE RESPONSABILITE  
EN CAS DE NON RESPECT DU PRESENT REGLEMENT ET S'AUTORISE A  
EXCLURE DE LA COURSE TOUT CONTREVENANT**

Renseignements auprès de M. THILLET Thibaut : **06 13 29 38 19**

Signature du concurrent ou responsable d'équipage  
date, nom et mention « lu et approuvé »